

Envoyé en préfecture le 02/12/2024 Recu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 06/12/2024

ID: 030-200034692-20241125-DEL174\_2024-DE



## Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien **DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

## Délibération n°174/2024 du Conseil communautaire Séance du 25 novembre 2024

Date d'envoi de la convocation = 19 novembre 2024 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués présents : 55 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17 Nombre de délégués absents : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents: Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Gérard ESTELLE, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Mohamed BERKANE à Michel AGNEL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Manon CROUSIER, Raymond CHAPUY à Guy AUBANEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Laurent NADAL à Jean-Yves CHAPELET, Olivier ROBELET à Philippe BERTHOMIEU, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Muriel ROY-CROS à Claude SALAU, Maria SEUBE à Jean Christian REY,

Absents/Excusés: Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Fred MAHLER

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 06/12/2024

ID: 030-200034692-20241125-DEL174\_2024-DE

## OBJET: Avis demande d'ouvertures dominicales - Commerces de détail et Concessions Automobiles BAGNOLS-SUR-CÈZE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

**Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances **Vu** le code du travail, et notamment ses articles L3132-26, L3132-27, R3132-21

**Vu** la demande d'avis de la commune de Bagnols-sur-Cèze et le calendrier prévisionnel des ouvertures projetées par courrier en date du 07 novembre 2024

**Considérant** que dans les établissements de commerce de détail et concessions automobiles où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

**Considérant** que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

**Considérant** que les commerces de détail et concessions automobiles de la mairie de Bagnols-sur-Cèze, ont sollicité la commune pour des ouvertures dominicales sur 12 dimanches en 2025 à savoir :

- Dimanches 05, 12, 19 janvier 2025
- Dimanche 29 juin 2025
- Dimanches 06, 20 juillet 2025
- Dimanche 17 août 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanches 07, 14, 21, 28 décembre 2025

**Considérant** que cette question a été présentée à la Commission Moyens Généraux du 13 novembre 2024.

## Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la demande d'ouvertures dominicales des commerces de détail et concessions automobiles de Bagnols-sur-Cèze selon les dates citées précédemment.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 25 novembre 2024.

Le Président Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le - 2 DEC. 2024

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Téléfecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr